

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 1^e décembre 2008 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Assermentation du nouveau conseiller Stéphane Hamel au siège #6.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

195-12-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-12-08

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné que les procès verbaux de la séance tenue le 3 novembre 2008 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction du mois de novembre 2008 a été déposé et reconnu par le Conseil.

197-12-08

*CONSIDÉRANT QU'*après recherche au bureau de la publicité des droits, M. Denis Vaillancourt, a.g., a découvert qu'il existe un plan original d'anciennes rues, déposé par M. John Sullivan, a.g., le 8 novembre 1878 et qui proclame officiellement ces rues le 14 février 1879 ;

CONSIDÉRANT le retrait du caractère de rue au prolongement de la rue Grogan sur les lots 421 et 422 corrigés le 26 juin 1978 par le Ministère des Terres et Forêts du Québec, document D. 197 098 ;

CONSIDÉRANT le retrait du caractère de rue au prolongement du chemin de Wexford, décrit par la minute #2911 du 29 mars 2005 par Denis Vaillancourt, a.g., et statué par la résolution #211-11-2006 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate la firme Vaillancourt, Savoie arpenteurs géomètres de déposer le retrait de caractère de rue de la description technique #3196 du 8 mai 2006 au bureau de la publicité des droits ;

ET QUE la Municipalité de Shannon statue le retrait du caractère de rue aux anciennes rues inexistantes dès le dépôt, par l'arpenteur géomètre, de la description technique # 3196 au bureau de la publicité des droits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

198-12-08

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Jacques-Cartier et les dix-neuf municipalités suivantes sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond :

198-12-08

- Municipalité de Rivière-à-Pierre
- Municipalité de Saint-Gilbert
- Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf
- Municipalité de Saint-Thuribe
- Municipalité de Saint-Ubalde
- Municipalité Sainte-Christine-d'Auvergne
- Ville de Lac-Sergent
- Ville de Saint-Basile
- Ville de Saint-Marc-des-Carrières
- Ville de Saint-Raymond
- Municipalité de Lac-Beauport
- Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval
- Municipalité de Shannon
- Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- Ville de Lac-Delage
- Ville de Lac-Saint-Joseph
- Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC de La Jacques-Cartier et de ses neuf municipalités à l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond est entrée en vigueur le 13 décembre 2007 en vertu du décret 975-2007 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond a traité plus de 5 000 constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale est présentement dotée d'un logiciel ne permettant pas de traiter efficacement un aussi grand volume de constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un nouveau logiciel informatique afin de conserver l'efficacité et la rentabilité de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'utiliser les frais perçus pour les constats d'infraction émis sur les routes numérotées pour les années 2008 et 2009 et ainsi répartir le coût d'achat du logiciel sur deux années financières sans impact sur le compte de taxes des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte que la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond utilise, pour les années 2008 et 2009, les sommes nécessaires provenant des frais perçus des constats d'infraction émis sur les routes numérotées pour l'achat d'un logiciel spécialisé de la compagnie *GFI Solutions d'affaires Inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

199-12-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de fixer, par voie de résolution, un taux horaire pour la facturation des travaux de voirie, d'équipement de voirie, etc. payables par un tiers lors de travaux sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

199-12-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe les taux horaires pour 2008/2009 pour tout partage des travaux de voirie effectués par la Municipalité et facturés à un tiers, comme suit :

1 journalier + véhicule	75.\$/hr
1 journalier	45.\$/hr
opérateur + rétrocaveuse Kubota	90.\$/hr
opérateur + balai de rue Kubota	70.\$/hr
chauffeur + camion 8 tonnes	85.\$/hr
chauffeur + camion 2 tonnes	80.\$/hr

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200-12-08

ANNULÉ
#02-01-2009

201-12-08

CONSIDÉRANT le règlement #375 adopté le 3 novembre 2008, relatif à l'entretien des rues et routes l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement octroyé à Axco Aménagement Inc., résolution #186-11-2007, demande que certains véhicules pour l'entretien d'hiver soient stationnés dans un rayon de 15 km de la Municipalité ;

201-12-08

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux public a négocié avec l'entrepreneur un coût de location d'un espace de stationnement en 2007 et l'entrepreneur désire renouveler ce contrat à 350.\$ par quatre (4) semaines de location ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte de renouvelé le contrat avec la firme Axco Aménagement Inc. pour la location d'un espace de stationnement situé au 79 chemin de Gosford pour une période de vingt-six (26) semaines au coût total de 2 275.\$ et payable en cinq (5) versement de 455.\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

202-12-08

CONSIDÉRANT le mandat attribué à la firme Dessau Soprin pour les travaux professionnels d'ingénierie dans le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc municipal depuis 2001, résolution #31-02-2001 ;

CONSIDÉRANT le mandat attribué à la firme Dessau Soprin pour déposer les plans et devis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc municipal depuis 2001, résolution #104-06-2001 ;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des puits et du réservoir font partis du projet de prolongement du réseau d'aqueduc municipal ;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation du prolongement d'aqueduc auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), référence #7311 03-22020-22 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage, dans le cadre de la demande susmentionnée, à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications du manuel d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

203-12-08

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur la voirie*, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts un caractère stratégique afin que la gestion de ces ponts relève du Ministère des Transports ;

203-12-08

CONSIDÉRANT QUE le décret #98-2003 du 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiés par le décret #1176-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports assume la responsabilité des *Éléments structuraux et des Dispositifs de retenue des Ponts* énumérés à l'annexe du décret #1176-2007 du 19 décembre 2007 et que les municipalités continuent l'entretien mineur de la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces Ponts ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports, pour des motifs de sécurité routière, déclare qu'il y a lieu de préciser les responsabilités des parties par la conclusion d'une entente concernant la reprise des ponts municipaux qui assure que les responsabilités associées au transfert de gestion des ponts sont claires et bien comprises de la part de tous les partenaires au dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé le 7 octobre 2008, le protocole d'entente offert par le Ministre des Transports ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Marcelle Neville, Maire suppléante et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

204-12-08

CONSIDÉRANT la résolution #168-10-2008 autorisant le Coordonnateur des travaux publics à négocier la cession des bandes de terrain jugées nécessaires aux travaux de construction du trottoir sur la Route #369, et mandatant le notaire pour la préparation des contrats de cession ;

CONSIDÉRANT la résolution #152-09-2008 mandatant la firme Vaillancourt, Savoie, arpenteurs géomètres pour préparer, avant la construction, une description technique, avant construction, dans le but d'établir les parties de terrains nécessaires à ladite construction ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec les citoyens, en cession des parties de leurs terrains, inclut le lotissement des terrains déjà cadastrés, la remise à chaque propriétaire d'un certificat d'implantation des bâtiments sur la partie de terrain demeurant en leur possession et en contrepartie de cette cession un coût d'achat de 4.\$ du pied carré cédé à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

204-12-08

QUE la Municipalité de Shannon, suite à la construction du trottoir sur la Route #369, accepte l'achat des parties terrains comme suit :

Propriétaire	# lot	en m ²	en pi ²	à 4,\$/pi ²
Réal Bilodeau	267-194	14,1	151.77	607.08\$
Thomas Swaine & Dale Melanson	267-195	50,0	538.20	2 152.80\$
Denis Munger & Sylvie Tarte	269-1-2	35,2	378.89	1 515.56\$
Eric Gazaille et Chantal Mallette	269-28-2	31,2	334.76	1 339.04\$
Martial Martin et Hélène Charrette	269-41-2, 270-4-2-2	60,1	646.91	2 587.64\$
Bell Canada	270-5	6,1	s/f	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-12-08

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un contremaître par intérim laisse le département des travaux publics avec un manque de personnel ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un journalier temporaire à la voirie pour la saison hivernale à raison de 40 heures semaines ;

CONSIDÉRANT la résolution #166-10-2008 autorisant l'embauche d'un journalier temporaire pour la saison hivernale sur appel afin de compléter l'horaire de travail de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Eric Gaudreau comme journalier temporaire, à raison de 40 heures par semaine pour la saison hivernale 2008/2009 ;

QUE la rémunération soit selon l'échelle #5 des échelons salariaux établis pour les journaliers temporaire par la résolution #19-01-2008 ;

ET QUE, conforme à la résolution #166-10-2008, le Coordonnateur des travaux publics soit toujours autorisé à embaucher un deuxième journalier sur appel afin de compléter l'horaire de travail de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

206-12-08

CONSIDÉRANT la nomination d'un contremaître par intérim, résolution #185-11-2008 ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître est nommé par règlement d'émettre les contraventions en matière pénale selon le *Code de Procédure Pénale* tel que soumis par la Ville de Québec ;

206-12-08

CONSIDÉRANT QUE le contremaître est nommé spécifiquement pour émettre des avis et constats d'infractions relatifs aux règlements actuellement en vigueur comme suit :

- | | | | |
|----|---------------------------------|----|------------------|
| 1° | la sécurité, la paix et l'ordre | 2° | le stationnement |
| 3° | l'entretien des rues l'hiver | | |

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le contremaître par intérim, M. Stéphane Vachon, à émettre des avis et constats d'infractions à toute personne enfreinant les règlements susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

207-12-08

CONSIDÉRANT la construction d'une remise pour les parcs/sports était nécessaire afin de loger les équipements des nouveaux jeux, i.e. parc aquajeux, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses totalisent 28 632.49\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise que les dépenses reliées à la construction d'une remise pour les parcs/sports soient prises à même le surplus accumulé du compte général de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

208-12-08

CONSIDÉRANT le festival annuel hivernal *Winterfest* a connu d'un énorme succès dans le passé et est dans sa troisième année d'existence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme le conseiller, Bernard Gagné, comme Directeur responsable du dossier du festival annuel hivernal *Winterfest* 2009 ;

*ET QU'*un budget de 5 000.\$ soit alloué pour cette activité et qu'il soit prévu au budget des opérations de 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

209-12-08

CONSIDÉRANT QUE les travaux de maintenance des parcs, l'anneau de glace ainsi que les sentiers de raquette et ski de fond dans la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche MM. Quentin Guéripel et Yves Quirion comme journaliers attirés à la maintenance des parcs, l'anneau de glace ainsi que les sentiers de raquette et ski de fond pour la saison hivernale, à raison de 40 heures semaine sur appel ;

ET QUE la rémunération de chaque journalier soit intégrée selon les échelons salariaux établis par la résolution #19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210-12-08

CONSIDÉRANT QUE la CMQ interpelle les MRC et les municipalités de son territoire à demander au gouvernement du Québec de créer un programme de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes incluant aussi une aide aux choix technologiques et des compensations en lien avec la mise en place de nouvelles mesures de collecte de ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'effort important réalisé par les municipalités et les MRC depuis l'adoption du PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 60 % passe inévitablement par la valorisation des encombrants, des matériaux secs et des résidus domestiques dangereux (implantation d'écocentre(s)) et des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières organiques constitue le prochain défi à relever ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières et le soutien technique octroyés par le gouvernement du Québec sont largement insuffisants pour soutenir les municipalités et les MRC dans leurs démarches ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon appuie la CMQ dans sa démarche ;

210-12-08

QUE la Municipalité de Shannon demande au gouvernement du Québec de créer un programme de financement pour la valorisation des matières résiduelles incluant un soutien technique et des compensations ;

QUE ces compensations pour les nouvelles mesures à mettre en place (collecte, transport, traitement, équipements, infrastructures, etc.), et ce, pour la valorisation des matières organiques, mais aussi pour l'implantation d'écocentre(s), permettront de mener à l'atteinte de l'objectif ultime de mise en valeur des matières résiduelles ;

ET QUE la Municipalité de Shannon sollicite l'appui de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une liste de correspondance a été déposée et reconnue par le Conseil.

211-12-08

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné que les comptes suivants soient payés :

2538-5436 Québec Inc. – contribution.....	6 197.30\$
9043-2006 Québec Inc. – ponceau sur future rue l'est de Tyrone.....	2 221.38
Alain Castonguay – administration	176.00
Alarmes Régionale 03 – surveillance.....	618.71
Aline Juneau – scrutateur	175.00
André Leduc – kilométrage	241.08
Ann Feeney – scrutateur.....	175.00
Annie Letendre – secrétaire.....	150.00
Archambault – livres	593.00
Au Vêtement du Livre	53.90
Batteries du Québec Inc.	332.00
Bell Canada	1 880.91
Bell Mobilité – cellulaire	342.07
Bernard Gagné – allocation	626.58
Béton Miroc – parc de jeux	1 367.50
Betty Neville – secrétaire	150.00
Bibl-I-Nter – remboursement.....	97.16
Brigitte Olivier – remboursement – décorations.....	74.15
Buffet St-Emile – élections.....	302.17
Canac Marquis Grenier – remise des sports	28.30
Carole Frenette – secrétaire	150.00
Cash – kilométrage, postes, décorations, etc.	174.95
Catherine Griffin – scrutateur.....	175.00
Centre Mécanique Shannon – pneus	1 222.30
Children's Xmas Card Contest.....	340.00
Clinique d'Affutage Alain Enr	56.44
Clive Kiley – allocation	1 879.75
Club Social – remboursement.....	906.19
Colette Levasseur – secrétaire	150.00
Dale Feeney, Présidente – élections	1 470.60
Dave Rousseau – prévention.....	302.21
Deirdre Geraghty – table de vérification	300.00
Detroit Diesel-Allison – réparations.....	3 208.71
Doreen Kack – scrutateur	175.00
Echafaudage Falardeau Inc. – remise des sports	109.33
Eko – essence	393.60
Elaine Neville – Assistante – élections	825.30
Enviram – consultation urbanistique.....	519.23
Formation Urgence Vie – formation secourisme CSST	433.44
Francine Girard – scrutateur.....	175.00

G.L.P. Paysagistes Inc. – parcs, voirie	4 472.68\$
Gaétane Simard – secrétaire.....	150.00
Gébourg – entretien et réparations de luminaires	1 448.12
Germaine Pelletier – kilométrage, élections	1 278.94
Gertrude Tremblay – scrutateur.....	175.00
Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels – aqueduc	620.81
Home Dépôt – fournitures – voirie	160.22
Hydro-Québec	8 261.42
Jean-Marc Pageau – contrat	1 910.62
June Chamberland – secrétaire.....	150.00
Karen Neville – table de vérification	150.00
La maison Anglaise	55.61
Le Soleil – renouvellement	150.73
Les Attaches Trans-Québec – pièces.....	15.80
Lise Potvin – secrétaire	150.00
Lucie Laperle – allocation	626.58
Maison Michel Sarrazin	50.00
Marc Gagnon – prévention	170.83
Marcelle Neville – allocation	626.58
Maria Andueza – table de vérification.....	415.00
Ministère du Revenu – DAS – octobre	14 685.46
National Vacuum Inc. – nettoyage regard puisard – base.....	1 326.06
Ouellet & Leduc – remise des sports/parc de jeux	256.32
Our Canada – périodique	23.66
Pièces d'auto Guill Enr. – pièces	70.37
Pierre Lepagne – remboursement – cours Lac Beauport.....	481.60
Pneux Belisle Capitale Inc. – pneus	840.24
Produits Chimiques Sany Inc. – produits de nettoyage	62.20
Réal Huot – postes de pompage	62.31
Registre Foncier – avis de mutation	57.00
Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus	53 200.37
Restaurant St-Hubert – caucus	160.58
Revenu Canada – DAS – octobre	7 379.46
Rosita Kelly – scrutateur.....	175.00
Sablrière Drapeau – voirie	318.19
Sani Orléans – nettoyage des grilles et boîtes de vanne.....	2 067.31
Shannon Feeney – secrétaire.....	150.00
Shaun Feeney – prévention.....	170.83
Spécialiste du Stylo – fournitures	240.91
Tessier Récréo-Parc – parc jeux d'enfants.....	71 488.22
Theresa King – scrutateur	175.00
Turcotte Service d'arbres – abattage d'arbre sous le pont.....	395.06

211-12-08

TOTAL

203 594.35\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

212-12-08

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Municipalité et les employés municipaux permanents participent à un partage égal au régime d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE cette assurance est renouvelable au 1^e janvier de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

212-12-08

QUE la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement, tel que déposé, de ce régime amélioré d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière avec les mêmes garanties actuelles, effectif le 1^e janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

213-12-08

CONSIDÉRANT les préparations budgétaires pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de plusieurs contrats et des subventions à recevoir pour l'année 2009 ne sont pas encore confirmés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon reporte l'adoption de son budget pour l'année 2009 au 19 janvier 2009 ;

ET QUE copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-12-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'article 148, le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe la date des séances publiques du Conseil municipal de Shannon pour l'année 2009 comme suit :

Lundi, le 12 janvier

Lundi, le 2 février

Lundi, le 2 mars

Lundi, le 6 avril

Lundi, le 4 mai

Lundi, le 1^e juin

Lundi, le 6 juillet

Lundi, le 3 août

Mardi, le 8 septembre

Lundi, le 5 octobre

Lundi, le 9 novembre

Lundi, le 7 décembre

ET QUE ces séances soient tenues à 19h30 au Centre Communautaire de Shannon, 75 chemin de Gosford, Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-12-08

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marc Pageau effectue l'entretien ménager du complexe municipal au 50 St-Patrick, et ce depuis mars 1995 ;

CONSIDÉRANT QUE le travail est bien fait et le Conseil désire renouveler ce contrat pour une autre année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle pour 2009 le contrat avec M. Jean-Marc Pageau, hausse de 2,5%, pour l'entretien ménager du complexe municipal au 50 St-Patrick au coût total annuel de dix-mille six cent quarante-sept dollars (10 891.90\$), payable en douze versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #379 intitulé :

**« RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU
BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR
2009 »**

En vertu des dispositions de l'article 1025 du *Code Municipal*, une liste des arrérages de taxes a été déposée et reconnue par le Conseil.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21h10 par le conseiller Claude Lacroix.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
M.R.C. de La Jacques.-Cartier
Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 15 décembre 2008 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Marcelle Neville, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

Conformément à l'article 955 du *Code Municipal Québec*, le Maire lit un rapport sur la situation financière de la Municipalité. Cela a inclus un rapport sur les dernières déclarations financières pendant l'année finissant le 31 décembre 2008, une vue d'ensemble générale du budget 2009 et des orientations générales pour 2009. Ce rapport sera publié dans la l'édition de février du journal local le *Shannon Express*.

L'ouverture d'une assemblée spéciale est déclarée à 19h40 par le Maire, Clive Kiley.

216-12-08

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

217-12-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné que les comptes suivants soient payés :

2538-5436 Québec Inc. – contribution.....	4 070.40\$
Acklands Grainger – équipements.....	1 484.39
Agence du Revenu – mois de novembre.....	9 072.66
Alain Castonguay – administration pour novembre/paie/bonus.....	1 274.42
Archambault – livres.....	20.90
Asphalte St-Ubalde Inc. – asphalte.....	27 455.77
Atelier Mobile Soudure Expert – réparations grille d'égout.....	180.60
Attaches Trans-Québec – pièces.....	10.16
B.M.Q. Inc. – contrat – trottoir boulevard Jacques-Cartier.....	194 603.25
Bell Mobilité – cellulaires.....	360.56
Bibl-I-Nter – remboursement.....	41.04
Boivin & Gauvin – sacs de rangement.....	528.26
Boutique du Plongeur Ltée – réparations.....	1 097.77
Brigitte Olivier – remboursement.....	2.22
Bureautique Lacouline Inc. – contrat – machine et balance postal.....	609.53
Canac Marquis Grenier – pièces.....	917.76
Can-Trac – réparations – Kubota.....	915.28
Cash – remboursement – décorations, kilométrage, etc.....	130.83
Centre de Téléphone Mobile – programmation.....	62.08
Centre Jardin Hamel – paillis pour parc de jeux.....	158.03
Centre Mécanique Shannon – réparations.....	1 982.05
Clément Bédard Inc. – réparations.....	6 901.07
Clive Kiley – remboursement, frais de représentation.....	154.14
Clôture Universelles Inc. – poteaux – boulevard Jacques-Cartier.....	1 812.77
Co-Op Ste-Catherine – support tablettes, etc.....	116.50
Copies de la Capitale Inc. – cartes de Noël.....	251.54
Costco – divers pour soirée de Noël.....	80.05
Cyr Ouellet – paie et bonus.....	650.00
Dave Rousseau – prévention pour novembre et bonus.....	400.94
David Hervé – paie et bonus.....	650.00
Debra Stowe – réunions.....	135.00
Denis Champagne – paie et bonus.....	650.00
Deschênes & Fils – remise des sports.....	496.92
Dessau Inc. – honoraires professionnels – trottoir.....	2 928.34
Detroit Allison – réparations – génératrice – protection civil.....	2 043.32
Dion Moto St-Raymond – entretien motoneige.....	148.46
Entreprises C. Tremblay Inc. – installation module – parc de jeux.....	2 590.48
Entreprises Steeve Couture Inc. – glissières sur J-Cartier.....	5 026.04
Enviram – eau de consommation.....	767.55

Eric Blais – paie	350.00\$	
Eric Bouchard – paie et bonus.....	650.00	
Fernand Dufresne Inc. – essence.....	17.22	
Francis St-Georges – réunions.....	90.00	
François Vaillancourt – réunions	135.00	
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux.....	846.56	
Gaudreau – location de recyclage au Shannon Hall – deux mois	99.34	
Gauvin & Harbour – tablettes calendrier.....	259.61	
Gébourg Construction – entretien et réparations luminaires.....	1 380.50	
Germaine Pelletier – achat chez Archambault – livres	73.28	
Gestion d'achats RAM – fourniture de bureau.....	517.74	
Groupe Système Forêt – logiciel – ArcGIS	395.06	
Henri Sicotte Inc. – réparations	392.27	
Hydro-Québec	7 934.29	
ICI Canada – peinture.....	71.52	
Imprimerie Nicober Inc. – journal – mois de décembre.....	2 703.36	
Jacques Poulin – réparations	203.18	
Jean Bernier – paie et bonus.....	650.00	
Jean-Marc Pageau – contrat & édifices	1 627.57	
La Maison Anglaise – livres	227.14	
M.R.C. La Jacques-Cartier – service d'évaluation.....	17 058.01	
Marc Gagnon – paie et bonus, kilométrage	670.00	
Martin Tanguay – programme PEP	240.00	
Maxi – soirée de Noël et réception concours cartes de Noël.....	214.42	
Maxxam – analyses d'eau	1 434.64	
Merrill Allard Inc. – essence.....	1 293.72	
Mikes – certificat de cadeau pour Diane – Postes Canada	30.00	
Ministère du Revenu – DAS novembre.....	17 998.77	
Nicolas Proulx – paie et bonus	650.00	
Normand Légaré – allocation cadre – trois mois	150.00	
Odette Morneau – animation	180.60	
Orizon Mobile – système de communication	152.38	
Patates Plus	31.14	
Patrick Feeney – paie et bonus	650.00	
Pièces d'auto Guill Enr. – pièces	274.62	
Postes Canada – envoi – Shannon Express	227.70	
Produits Chimiques Sany Inc. – produits nettoyage	716.58	
Propane MM – réservoir en location	67.73	
Quincaillerie Durand – fournitures	1 025.15	
Réal Huot – boîte de service & grille – aqueduc.....	206.71	
Régie Régionale de Gestion Portneuf – bac à ordures/enfouissement	2 444.50	
Registre Foncier – avis de mutation	36.00	
Reliance Protectron – surveillance – alarmes.....	54.01	
Renaud-Bray – livres.....	201.00	
Réseau Biblio – fournitures.....	197.53	
Richer Boulet – membrane pour parc de jeux	891.74	
RTC – contrat – autobus.....	53 200.37	
S.A.Q. – cadeau pour Angèle – M.R.C.	29.50	
Sablière Drapeau – sable & sel – voirie.....	144.90	
Sani Orléans –vidanges sélectives et stations de pompage.....	2 043.06	
Services Technologiques A.C. Inc. – contrat – postes 25 et 29.....	1 681.84	
Shaun Feeney – paie et bonus	650.00	
Shirley Kiley – remboursement – l'heure du conte	49.67	
Simon Chicoine – réparations pièces, portes de garage	30.00	
Société de l'assurance automobile – immatriculation motoneiges.....	146.00	
Sophie Perreault – réunions	135.00	
Spécialiste du Stylo – fournitures	114.76	
Stephan Hamel – paie et bonus	650.00	
Steve Sauvageau – paie et bonus	650.00	
Sylvain Tremblay – programme PEP.....	140.00	
Ville de Québec – traitement – boues de fosses septiques	330.00	
Visa – frais de représentation	91.48	
WinZip – renouvellement – logiciel	51.90	
Yanick Gauthier – paie et bonus.....	650.00	
217-12-08	TOTAL	<u>397 290.15\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-12-08

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins Piémont Laurentien a consenti un contrat de crédit variable avec une couverture de 1 000 000.\$, le 12 décembre 2005 ;

218-12-08

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien de renouveler pour une période d'un (1) an le contrat de crédit variable d'un million de dollars (1 000 000.\$), compte EOP #376350, qui vient à échéance le 12 décembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-12-08

CONSIDÉRANT la résolution #156-09-2008 autorisant l'achat de deux équipements au terrain de jeux par la firme Tessier et la résolution #171-10-08 acceptant l'entente pour la fourniture et l'installation du module de jeux, au coût de 51,895.\$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution #156-09-2008 afin que les sommes soient appropriées à même le fonds général de la Municipalité pour l'achat dudit module de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-12-08

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'un épandeur de sable électrique pour le déneigement et à être installé sur un camion de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Plamondon Camquip Ltée a soumis un prix de 6 240.\$ pour l'achat de l'épandeur, incluant le contrôle de vitesse et l'installation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'acquisition d'un épandeur de sable électrique de la firme Plamondon Camquip Ltée au coût de 6 240.\$, taxes en sus, incluant le contrôle de vitesse et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-12-08

CONSIDÉRANT la résolution 157-09-2008 autorisant l'achat d'un camion pour les premiers répondants du Service des incendies de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de garder ce véhicule pour le service de la voirie/aqueduc ;

221-12-08

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon affecte le Ford F350 au service de la voirie/aqueduc ;

ET QUE la Municipalité de Shannon procède par appel d'offres, par voie d'invitation, pour l'achat d'un camion de service pour les premiers répondants du Service des incendies de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20h10 par le conseiller Jean-Marc Beaulieu.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale

MUNICIPALITÉ DE SHANNON
M.R.C. de La Jacques.-Cartier
Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 23 décembre 2008 à 13h en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

223-12-08

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation pour l'achat d'un véhicule d'urgence incendie/premiers répondants autorisé par la résolution #221-12-2008 du 15 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Germain Pontiac Buick GMC Inc.	Chevrolet Silverado 2009	35,890.\$
Germain Automobile Inc.	Sierra 2500 GC 4 RM	36,150.\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le plus bas soumissionnaire conforme, Germain Pontiac Buick GMC Inc. pour l'achat d'un camion pour le service incendie/premiers répondants, soit Chevrolet Silverado 2009 crew cab, tel que soumissionné, au coût de 35,890.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-12-08

CONSIDÉRANT les résolutions #150-09-2008 et #181-11-2008 acceptant l'offre d'achat du lot #273-16 pour la construction d'un Centre de la petite enfance ;

CONSIDÉRANT la période des fêtes et les délais prescrits pour la signature du contrat d'acquisition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde à M. Jacques Martineau et Mme Monique Deubelbeiss un délai jusqu'au 23 janvier 2009 pour la signature du contrat d'acquisition du lot #273-16 pour la construction d'un Centre de la petite enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 13h30 par le conseiller Stéphane Hamel.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale